

Elles collent en ville pour dire stop aux féminicides

Depuis près d'un mois, des femmes se regroupent afin de confectionner des affiches et les coller sur les murs de leurs villes pour dénoncer les meurtres de femmes.

« Aux femmes assassinées, la patrie indifférente. » « Elle le quitte : il la tue. » Craie à la main et téléphone dans l'autre, Ophélie, 18 ans, recopie les slogans affichés sur son écran. Derrière l'étudiante, une quinzaine de femmes fixent le tableau en silence dans cette salle de classe désaffectée, un dimanche de fin septembre. À la nuit tombée, elles placarderont ces messages réalisés à la peinture noire sur fond blanc dans le centre-ville de Rennes, pour leur troisième action contre les féminicides. C'est-à-dire, le « meurtre d'une ou de plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine », dicit *Le petit Robert*.

Parti de Paris, le mouvement a vite gagné la province grâce aux réseaux sociaux. Un peu partout en France, des groupes des femmes se sont constitués en ligne, sur le modèle de @collages_feminicides_paris sur Instagram, puis hors ligne. Dans l'Ouest, des groupes similaires sont apparus à Nantes, Quimper, Cherbourg, Angers, Sablé-sur-Sarthe... « Lorsqu'il y a eu le 99^e féminicide, le 30 août, Marguerite Stern (militante féministe et ancienne Femen) a lancé un appel sur les réseaux pour rendre visibles les victimes de ces féminicides, retrace Camille, 23 ans, colleuse à Paris. Et montrer que derrière des chiffres, il y a des prénoms et donc des histoires. »

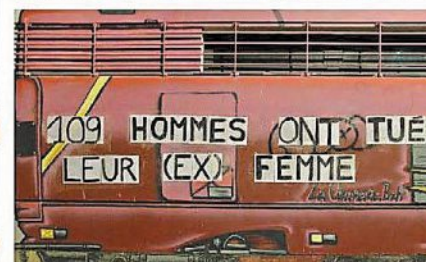
115 femmes tuées

Début octobre, le collectif Féminicides par (ex-) compagnons, qui tient ce décompte macabre depuis des années, recensait 115 femmes tuées par leur conjoint ou leur « ex » en 2019 (1). Pour la plupart des femmes réunies ce dimanche – militantes féministes, mais pas que – c'est l'urgence de la situation qui les a motivées.

« C'est honteux que personne ne fasse rien », réagit Vanessa, 31 ans. Elle a participé à la marche contre les violences sexistes et sexuelles du 24 novembre 2018, organisée par le collectif Nous toutes, mais c'est son



« C'est honteux que personne ne fasse rien », estime Vanessa, peignant des slogans à coller dans Rennes.



Charlotte Hervot

premier collage. Pour Ambre, 20 ans, en fac de socio, c'est le deuxième et sûrement pas le dernier : « J'en avais marre de rester derrière mon ordi à compter les mortes. J'étais intimidée, je ne connaissais personne, mais je ne suis pas la seule. Pourtant, on est toutes dans le truc. »

La réunion est non-mixte, ouverte « seulement aux femmes et aux mecs trans, qui subissent aussi des violences patriarcales. Car c'est aussi un espace où la parole peut se libérer », précise Solen, auxiliaire de vie de 27 ans, dont dix passés à militer, que ce soit pour la cause féministe, la protection de l'environnement ou pour défendre les droits des personnes LGBTI (2). Son expérience s'avère précieuse pour le groupe, sans colle ce soir-là. Un mélange de farine et d'eau fera l'affaire.

Reste à ne pas attirer l'attention « des flics », un peu redoutés, puisque les colleuses risquent une amende de 68 €. À Rennes, aucune n'a été verbalisée. À Paris, si. « Les amendes, estime Camille, ce n'est rien face à ces morts. »

Dossier: Charlotte HERVOT.

(1) Ce chiffre est de 121 femmes en 2018 et de 130 en 2017, selon le ministère de l'Intérieur.

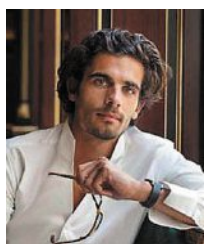
(2) Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes.

Féminicide

Théorisé par la criminologue britannique Jill Radford et la sociologue américaine Diana Russell en 1992, il définit les « meurtres à mobile misogyne ». En Amérique latine, plus d'une dizaine de pays ont introduit ce concept dans le Code pénal. Son utilisation reste timide en Europe, sauf en Espagne et en Italie. En France, où il est apparu il y a quelques mois, le mot est entré dans le dictionnaire *Le petit Robert* en 2015 mais reste contesté.

« Nous accompagnons gratuitement les femmes victimes »

Entretien



Pierre Farge, avocat au barreau de Paris.

Pourquoi avoir créé le collectif Avocat stop féminicide ?

L'idée germe, et tout s'est accéléré lorsque l'une de mes clientes, que j'accompagnais depuis deux ans, s'est suicidée la veille de l'ouverture du Grenelle contre les violences conjugales, à la suite de la pression

qu'exerçait son conjoint. Et il se trouve que les femmes suicidées ne sont pas comptabilisées dans les chiffres du féminicide.

Vous plaidez pour l'introduction du féminicide dans notre Code pénal. Pourquoi vouloir en faire un « crime autonome » ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes... 115 femmes mortes, victimes de féminicides en 2019. Comment ne pas en tenir compte dans ce code, censé représenter les intérêts de son temps ? Plutôt que d'essayer de conjuguer le crime d'homicide avec certaines circonstances aggravantes comme cela se fait aujourd'hui, je pense qu'on gagnerait en clarté, sans obéir à aucun effet de mode, en introduisant ce terme. Encore faut-il le définir...

Que propose votre collectif ?

Nos 30 à 50 avocates et avocats accompagnent bénévolement les femmes victimes de violences à qui nous délivrons des conseils juridiques. Une des premières choses qu'on leur demande, c'est l'existence d'une plainte, d'une procédure judiciaire en cours et à défaut, si elles ont des preuves (textos, e-mails, enregistrements...) de ce qu'elles avancent. Sans cela, la procédure peut difficilement déboucher sur une mesure utile, dans leur intérêt de la part d'un juge. Ensuite, on les réoriente vers des avocats du collectif au plus proche de chez elles. On fait aussi du lobbying auprès des pouvoirs publics.

Que demandez-vous aux pouvoirs publics ?

Ce qu'on veut en priorité, c'est raccourcir les délais procéduraux concernant par exemple les ordonnances d'éloignement. Une femme en détresse ne peut pas attendre trois à six mois qu'un magistrat statue, surtout lorsqu'elle n'a d'autre choix que de rester au domicile conjugal. Il faut donc réduire ces délais à quelques jours, maximum quinze. Sinon, cela rend les dispositifs de protection inefficaces. Si cela est possible en Espagne, je ne vois pas pourquoi on ne réussirait pas à compresser ces délais ici. C'est vraiment une question de volonté politique.

www.avocat-stop-feminicide.org Tél. 01 45 24 54 73